



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACQTT

Au nom des membres du bureau de l'ACQTT, le Président remercie vivement les 28 personnes présentes à notre AG pour le traditionnel rendez-vous des corpos qui permet de revenir sur la saison passée en rappelant les bilans sportif et financier, et de commencer la préparation de la nouvelle saison, qui sera donc le 53<sup>ème</sup> championnat corpo **ACQTT**.

Le Président remercie les fidèles membres bénévoles du bureau, à savoir : Philippe Bourhis, secrétaire et webmaster, pour la prise en compte toujours réactive des résultats ainsi que ses messages hebdomadaires de bonne humeur ininterrompus même pendant les vacances, Daniel Plouzenec, Nicolas Audier, Patrick Jouan, et les absents aujourd'hui Jonathan Le Goff, J-Claude Pertué, J-Yves Grall et Nathalie Kerveillant.

Le Président remercie les responsables de sections pour leur investissement permanent, eux qui sont les relais indispensables pour conserver la dynamique de l'**ACQTT**.

Au nom des pongistes corpos, le Président remercie la Municipalité de Quimper (subvention annuelle, coupes, salles et le travail permanent du service des sports).

Comme chaque année, nous récompenserons les meilleurs joueurs et les différents champions 2023 et 2024, mais pas les vainqueurs des coupes puisqu'elles n'ont pas eu lieu.

### Saison 2023-2024

#### ○ **FORMATION AUX PREMIERS SECOURS:** "Les gestes qui sauvent"

Evoquée lors de l'AG de l'an dernier et après contact de Jean-Yves Grall auprès de la Croix Rouge, cette formation a eu lieu pour 2 groupes en novembre puis janvier (Durée 2h le samedi matin). Au programme : PLS, massages cardiaques, utilisation d'un défibrillateur (coût 10€ par personne pris en charge par l'**ACQTT**). Au total 17 pongistes corpos ont bénéficié de cette formation (Nathalie, Paul, Pascale, Christophe, Philippe, Jean-Yves, Maurice, Jean-Michel, Bernard, Daniel, Maryannick, Jacques, Franck, Patrick, Nicolas, Patrice et moi-même). Voir photos sur le site **ACQTT**. Un grand merci aux participants, à l'unité locale de la Croix Rouge et à Jean-Yves Grall.

Le Président précise également qu'un défibrillateur est présent à la Halle des sports d'Ergué-Armel, juste après la porte d'entrée de la salle.

Le Président rappelle que notre calendrier contient les 10 règles d'or préconisées pour le coeur et l'activité sportive, notamment la règle 6 recommandant l'absence de sport intense après un épisode grippal ou similaire.

Le Président nous rappelle que Maurice Denis (CD) a fait un infarctus en match de Ligue début avril 2024, et qu'il a dû son salut grâce à l'intervention d'un médecin pongiste de Douarnenez. Après la pose de stents, il récupère très doucement, la preuve puisqu'il est présent à l'AG et nous en sommes ravis.

Les différents accidents observés dans le monde du ping nous interpellent et justifient tout à fait notre initiative de formation aux premiers secours. Le Président nous invite aussi à être vigilant sur votre propre forme avant d'aller jouer et de prendre en compte les moindres alertes.

### **Saison 2024-2025**

**Yves COZIC** : Suite à un souci de santé, Yves ne reprend pas le ping cette nouvelle saison. Présent depuis toujours en corpo, il a dirigé la section ASPTT avec discrétion et efficacité. Il a été médaillé en sa qualité de technicien éducateur au QCTT lors des Trophées sportifs 2023. Il était omniprésent les lundis à la halle d'Ergué-Armel et il nous manquera.

Le Président nous fait part la disparition d'un ancien corpo :

**Louis MORVEZEN** dit "**Loulou** » (88 ans) décédé en décembre 2023. Ancien joueur corpo avec le Crédit Agricole pendant des décennies et jusqu'en 2016. Gentillesse et fidélité étaient les caractéristiques de ce passionné de ping.

**GROUPE DES LOISIRS** : une grande assiduité les lundis et la demande de perfectionnement pour certains. Une participation générale est souhaitée pour partager plus de temps avec eux et transmettre votre expérience.

**Recrutement** : c'est l'affaire de tous ! Pas seulement du responsable de section.

### **RAPPORTS D'ACTIVITES**

Le Président donne la parole à Philippe Bourhis pour le rappel du déroulement de la saison dernière.

<b>BILAN SPORTIF ET MORAL SAISON 2023/2024 (Philippe Bourhis)</b>
---

**EFFECTIFS :**

Saison	Sections	Equipes	Joueurs	Dont Ligue	Dont Loisirs	Ratio Joueurs / Equipe
2014	10	24	101	20	-	4,20
2015	10	24	96	13	-	4,00
2016	10	23	106	15	-	4,61
2017	11	22	105	14	-	4,77
2018	11	23	101	13	-	4,30
2019	12	24	100	14	-	4,50
2020	12	21	92	17	-	4,40
2021	9	16	82	14	-	4,62
2022	8	19	92	20	13	4,16 *
2023	8	18	94	21	10	4,67 *
<b>Sur 1 an</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>+2</b>	<b>+1</b>	<b>-3</b>	
<b>Sur 10 ans</b>	<b>-1</b>	<b>-6</b>	<b>-7</b>	<b>+1</b>	<b>+1</b>	
<b>Sur 5 ans</b>	<b>-3</b>	<b>-6</b>	<b>--6</b>	<b>+7</b>	<b>+7</b>	

\* hors Loisirs

**Détails** saison 2023-2024 : 8 sections engagées

94 adhérents dont 10 adhérents "Loisir" – 86 hommes et 8 femmes

84 joueurs inscrits dont 77 joueurs ont joué au moins 1 match (+1)

Moyenne d'âge 55 ans (-1)      Arrêt de **Robert JOUAN** (89 ans )

	Nouveaux Joueurs	Ligue	Féminines	Salarié	Conjoint	Retraité	Descendant	Extérieur	Naturalisé
<b>2022-2023</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>37</b>	<b>13</b>
<b>2023-2024</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>10</b>

**- BILAN DU CHAMPIONNAT 2023/2024 :****PHASE 1 :**

Groupe A : PSL : invaincu

Groupe B : GAZELEC 1 – Groupe équilibré car 3 équipes en 1 point

Groupe C : MAIRIE 2 invaincu

**Champions**

Groupe A : <b>PSL 1</b>	Groupe B : <b>GAZELEC 1</b>	Groupe C : <b>MAIRIE 2</b>
----------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Meilleurs joueurs ayant joué plus de la moitié des rencontres :

Groupe	Nom	Section	Joués	Gagnés	Ratios
A	L'HELGOUAC'H Olivier	PSL	26	26	100 %
A	PEYTIER Thomas	PSL	23	22	96 %
B	MORVAN Stéphane	CD	23	22	96 %
C	KERGOAT Damien	MAIRIE	27	26	96 %

**Montée en A : GAZELEC 1 - Descente en B : MAIRIE 1 -  
Montée en B : MAIRIE 2 et descente en C : CD 3**

**PHASE 2 :**

Groupe A : CPAM 1 : Cavalier seul, invaincu

Groupe B : LAËNNEC 2 invaincu

Groupe C : PSL 2

**Champions**

Groupe A : <b>CPAM 1</b>	Groupe B : <b>LAËNNEC 2</b>	Groupe C : <b>PSL 2</b>
-----------------------------	--------------------------------	----------------------------

Meilleurs joueurs ayant joué plus de la moitié des rencontres :

Groupe	Nom	Section	Joués	Gagnés	Ratios
A	L'HELGOUAC'H Olivier	PSL	23	23	100 %
A	VELLY Thierry	CPAM	15	13	87 %
B	GUEGUEN David	LAËNNEC	27	27	100 %
C	NOBILI Benoît	GAZELEC	20	20	100 %

**Montée en A : LAËNNEC 2 - Descente en B : GAZELEC 1 -  
Montée en B : PSL 2 et descente en C : MAIRIE 2**

**TOURNOI :**

Pas de tournoi compte tenu de l'indisponibilité de la salle (journée Ligue QCTT).

**COUPES 11 – 15 – 20 :**

Pas de coupes compte tenu de la nouvelle formule de Championnat en matchs aller / retour

**Précisions et rappels :**○ **CHAMPIONNAT 2023-2024**

Tout d'abord, nous avons finalisé le projet évoqué en AG l'année dernière, à savoir la création en phase 1 du calendrier 2023-2024 de 3 groupes de 6 équipes, ce qui équilibrait les niveaux. Compte tenu des retours positifs de la grande majorité d'entre vous, nous avons reconduit cette formule pour la phase 2. Le nombre conséquent de rencontres et les nombreux ponts n'ont donc pas permis d'organiser les coupes traditionnelles à 2 joueurs.

Début de saison : 1<sup>ère</sup> journée : 1 seul match joué et 4 reportés, notamment des derbys => Interrogation de la part du service des sports et réponse à Masson pour explications

Problème : manque d'anticipation de certains joueurs pour obtenir leur certificat médical

**TABLES Halle des sports d'Ergué-Armel :**

Rappel : il faut continuer à en prendre le plus grand soin, notamment lors de l'installation de la salle le lundi.

**DIVERS**

Questions - Quitus - Remerciement au secrétaire.

<b>Remise des diplômes et trophées 2023 / 2024</b>
--

**MEILLEURS JOUEURS - CHAMPIONS phase 2023 et phase 2024**

Coupes et trophées offerts par la Ville de Quimper et l'**ACQTT**.

<b>BILAN FINANCIER (Alain LE VIOL - Nathalie KERVEILLANT excusée)</b>
---

Convention avec QCTT : 300 € (au lieu de 250 €)

Situation saine.

**TARIF ADHESION 2024 / 2025 :**

**tarif annuel proposé et maintenu à 25 €**

**Consignes : demande du paiement des adhésions pour la fin octobre** (récupération des chèques par les responsables des sections).

VOIR BILAN ET RESULTAT.

Questions - Quitus

<b>Organisation de la saison 2024 / 2025</b>
--

**CHAMPIONNAT 2024 / 2025 :**

**Indisponibilité de la salle du GAZELEC** jusqu'à janvier 2025. La section jouera à la Halle d'Ergué-Armel

**Championnat à 3 groupes en matchs aller / retour**

*Sous réserves d'inscription(s) ou de défection(s) de dernière minute.*

Suppression de 2 équipes : LAËNNEC 2 et MAIRIE 2

**Prévision des groupes** : 16 équipes en 3 groupes de 5 ou 6

<b>A</b>	<b>EQUIPE</b>		<b>B</b>	<b>EQUIPE</b>		<b>C</b>	<b>EQUIPE</b>
1	ATSCAF 1		1	ASPTT 1		1	ASPTT 2
2	CD 1		2	CD 2		2	ATSCAF 2
3	CPAM 1		3	CPAM 2		3	CD 3
4	LAENNEC 1		4	GAZELEC 1		4	GAZELEC 2
5	PSL 1		5	MAIRIE 1		5	PSL 3
			6	PSL 2			

**1ère journée le 27 septembre.**

La formule 1 montée et 1 descente par groupe est conservée.

**Joueurs naturalisés :**

Les joueurs "extérieurs" sont considérés joueurs "naturalisés" de l'entreprise à partir de la **8ème saison** en qualité d'adhérents d'une même section du championnat **ACQTT**.

Saison 2024/2025 : Joueur naturalisé :

BOSSER Jean-Marie	ATSCAF
-------------------	--------

**TOURNOI** : tournoi de reprise corpo envisagée le 20 septembre mais impossibilité du fait de la J1 de Ligue. Un tournoi est programmé (sous réserve) le 10 JANVIER 2025. Formule tableau unique avec handicap négatif, puis tableau OK/KO. Parties envisagées en 3 sets gagnants pour les poules, puis 2 sets gagnants à partir des 8èmes de finales pour terminer impérativement avant minuit.

**COUPES 2025**: Non envisagé si la formule du championnat actuel est maintenue en phase 2

\* \* \* \* \*

## REGLEMENT INTERIEUR : Rappels

### **Article 3.6**

Pour participer aux compétitions de l'**ACQTT**, le joueur devra impérativement fournir :

- - Un **certificat médical** d'aptitude au tennis de table en compétition **daté de moins de 3 mois**, dès sa participation au tournoi individuel ou à la 1ère journée du championnat (ou, s'il n'y participe pas, au plus tard le jour de la première rencontre qu'il disputera).
- - Le **coupon réponse de renoncement ou de souscription à l'assurance individuelle de garantie complémentaire "I.A. Sport +" (règlement éventuel à l'ordre de l'**ACQTT**)**. Obligation d'information Art L321-4 du Code du sport.
- - Ses **coordonnées personnelles** relatives à l'attestation salariée de sa section.
- - Le **règlement de la cotisation d'adhésion à l'**ACQTT****.

Un joueur n'est assuré qu'à partir de la transmission de son **certificat médical**. En conséquence, toute participation à une compétition sans autorisation médicale est soumise à son entière responsabilité. A vous de consulter ! A défaut et sans dérogation possible, ses trois matchs plus le double seront considérés perdus.  
2 joueurs disqualifiés sur la feuille de match = forfait de l'équipe.

*-modalités d'assurance (MAIF)*

### **Article 17 des statuts**

Conformément à l'article L321 du Code du Sport, l'**ACQTT** a conclu un contrat collectif d'assurances couvrant l'ensemble des adhérents, participants réguliers ou occasionnels, dirigeants, bénévoles et salariés pour les garanties suivantes : "Responsabilité civile – Défense", "Recours – Protection juridique", "Indemnisation des dommages corporels", "Dommages aux biens" des participants, "Assistance". Il s'applique du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Cette assurance est incluse dans la cotisation d'adhésion à l'association.

De plus, l'**ACQTT** propose à tous ses membres l'adhésion facultative à une assurance individuelle de garantie complémentaire dont la cotisation est à la charge de l'adhérent (15,28 € tarif sport de catégorie 3). Elle s'applique dès la réception par l'assureur du coupon réponse de souscription (transmission globale des coupons à la MAIF par l'**ACQTT**).

Le détail des contenus et montants maximum des garanties par sinistre est disponible sur le site internet de l'association ( <http://www.acqtt.fr> ) et auprès du Président et des responsables des sections.

### **Article 3.7**

Tout joueur participant à une rencontre sans avoir satisfait aux obligations de l'article 3.6 sera considéré comme joueur non qualifié et ses trois matchs plus le double seront considérés perdus.

### **Article 3.9**

Inscription possible d'une nouvelle équipe ou section dans la division la plus basse (dans les 3 jours suivant la fin de la phase 1 et sous réserve de l'acceptation du Comité de Direction).

### **Article 4.1** AG 2019 si 3 joueurs extérieurs sur la feuille de match **Suppression de la perte du double.**

COMPOSITION D'UNE EQUIPE : En dehors des membres salariés de l'entreprise ou administration, de leurs conjoints et de leurs enfants à charge, il sera accepté sur une feuille de match 2 JOUEURS

EXTERIEURS PAR EQUIPE (même avec le 3ème joueur absent). Si 3 joueurs extérieurs sont présents sur la feuille de match, la suppression des résultats du joueur C (équipe A) ou Z (équipe X) sera appliquée.

### **Article 4.3** AG 2023

**REPORT DES RENCONTRES : PAR PHASE, UNE EQUIPE NE POURRA AVOIR EN COURS QUE 2 MATCHS REPORTEES DE SON FAIT. SI LE CHAMPIONNAT SE DEROULE EN MATCHS ALLER ET RETOUR, IL NE SERA ACCEPTE QU'UN SEUL REPORT EN COURS DE SON FAIT PAR PERIODE**

Pas de demande de report après 12h le jour de la rencontre.

**Le demandeur du report aura l'obligation de proposer des dates dans la semaine à son adversaire, sinon match forfait.** Il avisera le responsable des classements sous 24 h et précisera la date retenue afin d'obtenir son aval lié à la disponibilité des tables. En l'absence d'information, le forfait sera attribué au demandeur.

Tous les reports devront être joués avant la dernière journée de chaque phase.

**REPORT INTERDIT LA DERNIERE JOURNEE DE CHAQUE PHASE.**

### **Article 4.6** AG 2023

Dans la phase, un joueur ayant disputé **2 rencontres**, consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes opérant dans des divisions différentes ne pourra participer au Championnat dans une équipe d'une division inférieure à celle de la division la plus basse pour laquelle il a joué.

### **Article 4.8**

- **Exemption Journée 1 :**

Lorsqu'**un groupe ou une équipe** est exempt de la 1ère journée du Championnat, ne pourront participer à la deuxième journée au titre de ce groupe ou cette équipe, que les joueurs n'ayant pas participé à la 1ère journée dans une autre équipe de la section.

- **Exemption la journée en cours :**

Lorsqu'**un groupe ou une équipe** est exempt, les joueurs ayant **disputé la rencontre de la journée précédente** au titre de ce groupe ou cette équipe ne peuvent jouer dans une autre équipe.

- **Exemption la journée précédente :**

**Une équipe d'une section exempte la journée précédente** (exemption individuelle ou groupe exempt) ne pourra aligner un joueur ayant joué la journée précédente avec une autre équipe.

**DIVERS :** Joueurs ligue, prise en compte du meilleur classement des 2

**SITE INTERNET :**

Plus de 3500 visiteurs sur le site **ACQTT** cette saison.

84 personnes sont abonnées à la mailing-liste. Adresse mail : [acqtt@sfr.fr](mailto:acqtt@sfr.fr)

Rappel : Les documents administratifs et les feuilles de match vierges sont téléchargeables sur le site et à expédier à Philippe au plus tôt. Transmettre vos photos pour publication sur le site. **Envoi possible des feuilles de match par mail, mais éviter l'envoi par SMS.**

Site ACQTT hébergeur non gratuit : [www.acqtt.fr](http://www.acqtt.fr) Tarif mensuel : 10,08 €.

**AGENDA :**

- Inscription des joueurs avant le vendredi 20 septembre

*Adhésions : transmettre à Philippe BOURHIS : la liste d'inscription des joueurs, les certificats médicaux, les bordereaux signés d'adhésion ou renoncement à l'assurance complémentaire individuelle (I.A. Sport +) et l'attestation salariée (ex-imprimé n° III)*

- Règlement des adhésions : transmettre au plus tôt
- **le paiement global pour la section** ( 25 € par adhérent )
- **le paiement des adhésions à l'assurance individuelle complémentaire et optionnelle** (16,50 € à l'ordre de l'ACQTT)
- **OMS Soirée des trophées sportifs** le ?

**PUBLICITES** dans calendrier à 50 € .

Remerciements aux annonceurs : **CAVE EXPRESS, CREDIT AGRICOLE, BONOBO PARC, OBJECTIFS CONTROLES et L'ESCALIER PROVOST** que vous retrouvez dans vos calendriers et à qui j'espère vous réservez votre préférence

Je rappelle que c'est l'affaire de l'ensemble des adhérents de trouver des publicités pour notre calendrier sportif, effort qui doit être reconduit chaque année.

**ELECTION du bureau :**

1/3 sortant (Kerveillant – Plouzenec - Grall).

Appel aux candidatures et réélection des sortants qui se représentent . VOTE reconduit à l'unanimité.

**Candidature** : néant

**Recommandations** : Un défibrillateur est installé à la halle des sports. **CONSIGNES pour le badgeage à la halle des sports. Respect des installations, du matériel, règles de propreté. Libération des locaux avant MINUIT à la Halle. Ne pas fumer.**

Déchets à trier (verre à l'extérieur). Plus de récupération des vieux papiers par QCTT.

**Documents** (inscriptions joueurs, certif méd, feuilles de match, créneaux de salles, garanties du contrat d'assurance )

**Créneaux à la Halle d'Ergué-Armel**

LUNDI	17H30	à	22H30
MERCREDI	19H30	à	22H30
VENDREDI	19H30	à	0H

→ Jusqu'à 22h30 si pas de journée de championnat

**Créneaux à la Tour d'Auvergne (rue Elie Fréron) - Matches de l'équipe de la mairie**

VENDREDI	19H30	à	23H
----------	-------	---	-----

*Apéritif et repas.*